

« POUR LES AVEUGLES
PAR LES AVEUGLES »

BULLETIN MENSUEL
de
**L'UNION DES AVEUGLES
DE GUERRE**

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921

et

**Journal des Soldats Blessés
aux Yeux**



SOMMAIRE

Serrons les rangs. — Aux anciens combattants de l'Yser. — A propos de la "Maison des Aveugles de Guerre".

Informations

Lettre du camarade Masselier. — Maladies du nez, de la gorge et des oreilles. — Aux aveugles amputés. — Le Conseil National des Anciens Combattants. — Avis aux pensionnés de guerre. — T. S. F. — Le Livre de l'Aveugle.

Chronique de l'U. A. G.

Caisse Fraternelle. — Entre nous. — Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 3 Octobre 1931. — Procès-verbal de la réunion du Comité de la Régionale de Bordeaux du 15 Novembre 1931. — Avis divers. — Liste des donateurs.

Administration :

Siège de l'U. A. G., 25, rue Ballu, PARIS (9^e)

Téléph. : TRINITÉ 85-83 — Chèque Postal : 160-31

8° P 606

PRÉSIDENT D'HONNEUR
de l'Union des Aveugles de Guerre

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

COMITÉ DE PATRONAGE

M. BARTHOU, Ministre de la Justice;
M. le colonel FABRY, ancien ministre des Colonies;
M. BRIEUX, de l'Académie Française, président honoraire;
M. le général BALFOURIER;
M. BRISAC, préfet;
M. J. RIDGELY CARTER;
M. Paul DE CASSAGNAC, ancien député;
M. Maurice DONNAY, de l'Académie Française;
M. DUCO, médecin-inspecteur;
M. FRIBOURG, député;
Miss Alice GETTY;
M. Justin GODART, ancien ministre;
Miss Grace HARPER;
Miss Winifred HOLT;
Mme Léopold KAHN;
M. KRUG;
M. LUGOL, sénateur;
Mme la maréchale MAUNOURY;
M. Samuel MILBANK;
M. le docteur MORAX;
M. MEYER, conseiller d'Etat;
M. Henry PATÉ, député;
M. Pierre RAMEIL, député;
M^o HENRI-ROBERT, de l'Académie Française, ancien bâtonnier de l'Ordre des
Avocats;
M. le général SAINTE-CLAIRE-DEVILLE;
M. VALLERY-RADOT;
M. Constant VERLOT, député;
M. le professeur WALTHER, membre de l'Académie de Médecine.

Serrons les rangs

Depuis treize ans que la guerre est terminée, que les anciens combattants se sont groupés en Associations, il nous est permis de nous demander comment l'Union des Aveugles de Guerre, qui fut fondée quelques jours après ce 11 novembre 1918, a pu vivre et prospérer pour arriver au point qu'elle a atteint aujourd'hui.

Il est hors de doute que c'est grâce à l'esprit de camaraderie que les Aveugles de Guerre ont pu appliquer leur devise : « Par les Aveugles, pour les Aveugles », imposant ainsi au monde étonné leur volonté de vivre en hommes dignes et indépendants. Nous devons, croyons-nous, conserver à tout prix et entretenir cette mentalité créée par un travail soutenu qui nous a fait ce que nous sommes.

Ces treize années qui se sont écoulées ont vu peu à peu s'atténuer l'intérêt que la nation portait aux anciens combattants et spécialement aux Aveugles de Guerre. Les exigences de la vie ont souvent détourné les meilleures volontés et dans l'âpreté de cette lutte, les jeunes générations sont arrivées, ignorant tout ou presque tout de ce qui s'était passé avant elles.

Il nous apparaît donc nécessaire de signaler à nos camarades que, même chez certains mutilés, des indifférences, sinon des inimitiés se sont manifestées à notre égard, qu'à cette époque où une crise s'étend sur notre pays, les demandes d'amélioration de notre sort rencontrent de plus en plus de résistance auprès des Pouvoirs publics, c'est donc le moment de nous resserrer, de nous soutenir les uns les autres, afin de faire triompher notre idéal commun.

Les membres du Conseil d'administration de l'Union des Aveugles de Guerre ont, quant à eux, le souci de mener à bien la tâche qui leur a été confiée par leurs camarades; ils tiennent à affirmer à ceux-ci leur dévouement au Groupement qui nous est cher, faisant tendre tous leurs efforts vers la réalisation des vœux de l'Union dans une action dont la probité ne saurait être contestée.

Il serait désirable que tous nos camarades soient pénétrés de cette

nécessité de collaboration directe ou non, afin que leurs forces ne se dispersent pas en des efforts stériles, sinon contraires à nos intérêts. Sans doute, il est autour de nous des Groupements pour lesquels, individuellement, nous pouvons éprouver de la sympathie, mais nous n'en connaissons qu'un qui doit retenir toute notre attention et où nous devons militer, croire et espérer. C'est dans cette Union qui nous groupe tous, hommes de même infortune, où nous portons tous la même croix, où beaucoup fut déjà fait par nous et pour nous, que nous devons tenter de faire davantage envore.

Nous sommes persuadés que les Aveugles de Guerre aideront de leur confiant appui les membres de leur Conseil d'administration à poursuivre la tâche qu'ils ont à cœur d'accomplir pour le bien de tous les camarades, de leur famille, et pour la grandeur de l'Union des Aveugles de Guerre.

A. A.

Aux anciens combattants de l'Yser

A la suite d'une demande que nous avons faite à M. Godard, président de l'Amicale Franco-Belge des Médaillés de l'Yser, voici la réponse que nous avons reçue :

« Mon Cher Camarade,

« Je me hâte, tout d'abord, de vous assurer que nous serions infiniment heureux et très honorés d'apporter toute l'attention et les soins nécessaires pour assurer la bonne fin aux requêtes de nos si glorieux camarades aveugles, si vous aviez à nous en confier.

« A toutes fins utiles, veuillez trouver ci-après quelques explications concernant l'obtention de la Médaille de l'Yser :

« Cette distinction est accordée à tous les combattants ayant pris part à la Bataille de l'Yser, durant la période comprise entre les 17 et 31 octobre 1914. Un seul jour de présence dans une des unités mentionnées sur la liste ci-annexée suffit pour que la requête soit recevable. Toutefois, il y a lieu de tenir compte que le secteur est nettement établi entre Nieupoort et Saint-Jacques-Capelle (1.800 mètres au sud de Dixmude).

« Les requérants n'auront qu'à remplir une formule spéciale que nous avons établie à cet effet, et dont nous vous ferons parvenir le nombre que vous voudrez bien nous indiquer.

« Je me permets, toutefois, de vous prier d'en informer vos camarades le plus tôt possible.

« Avant de clore la présente, je tiens à saisir cette occasion pour vous remercier sincèrement de votre présence à notre récente cérémonie et pour vous prier d'être mon interprète auprès de votre glorieuse Association pour transmettre à tous l'assurance de toute ma cordialité et de mon entier dévouement, ainsi que ma profonde admiration.

« Le Président : GODARD. »



Nous remercions très sincèrement le Président de l'Amicale Franco-Belge des Médaillés de l'Yser des renseignements précis qu'il a bien voulu nous fournir, et prions instamment tous nos camarades qui peuvent prétendre à cette distinction, de nous envoyer de suite tous renseignements utiles les concernant, afin que nous puissions transmettre sans retard leurs demandes à notre ami, M. Godard.

D. LEVEAU.

Médaille de l'Yser

Les unités françaises ayant pris part à ces combats et auxquelles la Médaille de l'Yser est attribuée sont les suivantes :

A. — L'Etat-Major du maréchal Foch (du 17 au 31 octobre 1914), la Mission militaire française auprès de l'Armée belge, l'Etat-Major du détachement de l'Armée de Belgique.

B. — 42^e Division d'Infanterie : Quartier Général, Etat-Major de la Division; Etat-Major de l'Artillerie; Service de l'Intendance; Service de la Santé; Justice militaire, force publique; Escorte et estafettes d'E.-M. (2^e Régiment de Hussards); Plantons d'Infanterie et T. R. (151^e Régiment d'Infanterie); Trésor et Postes; Service automobile.

83^e Brigade, Etat-Major; 94^e Régiment d'Infanterie; 8^e B.C.P.; 19^e B.C.P.

84^e Brigade, Etat-Major; 151^e Régiment d'Infanterie; 162^e Régiment d'Infanterie; 16^e B.C.P.

Artillerie divisionnaire : 1^{er} Groupe de Batteries montées, N^{os} 1, 2 et 3, du 61^e Régiment; 2^e Groupe de Batteries montées, N^{os} 4, 5 et 6, du 61^e Régiment; 3^e Groupe de Batteries montées, N^{os} 7, 8 et 9, du 61^e Régiment.

Génie : Compagnie 6/3, du 9^e Régiment du Génie; Formations sanitaires et Groupe de Brancardiers divisionnaires; Groupe d'Eclaireurs du terrain (2^e Régiment de Hussards).

C. — Eléments de la 38^e D. I., mis à la disposition de la 42^e D. I.; Régiment de marche du 8^e Tirailleurs (4^e et 5^e Bataillons); Régiment de marche du 4^e Zouaves (5^e Bataillon).

D. — Bataillons de Tirailleurs Sénégalais : 1^{er} Bataillon Sénégalais d'Algérie (Commandant Brochot); 3^e Bataillon Sénégalais du Maroc (Commandant Frèrejean).

E. — Régiments d'Infanterie Territoriale : 6^e et 7^e Régiments.

F. — Cavalerie : 3^e Régiment de Chasseurs d'Afrique; Les 2^e, 5^e, 6^e, 7^e et 8^e Escadrons du Régiment de Spahis auxiliaires algériens.

G. — Artillerie : L'artillerie lourde mise à la disposition du Général commandant le détachement d'armée de Belgique et placée sous le commandement du Général Besse, commandant l'Artillerie du 32^e Corps d'Armée, a été répartie en trois groupements, dont deux ont pris part à la Bataille de l'Yser : 1^{er} Groupement du Nord, sous les ordres du Commandant Misney, 3 batteries de 120 L. à tracteurs (1^{er} Groupe du 4^e R.A.L.); 2^e Groupement de Dixmude, sous les ordres du Commandant Genardet : 2 batteries de 120 L. à chevaux (10^e Batterie du 4^e R.A.L.), 26^e Batterie du 10^e R.A.P.; 1 batterie de 120 L. à tracteurs (1^{er} Groupe du 4^e R.A.L.); 2 batteries de 155 C.T.R. du 3^e R.A.L. (2^e et 24^e, 9^e, 41^e, 52^e, 53^e et 55^e batteries du 1^{er} Régiment d'Artillerie à pied); 5^e et 16^e Sections de Munitions du 25^e Régiment d'Artillerie de Campagne; 41^e Batterie du 41^e Régiment d'Artillerie de Campagne.

G. — Aéronautique : Escadrilles 26, 33, 35, 36; 37^e Compagnie d'Aérostiers.

D. LEVEAU.

A propos de la "Maison des Aveugles de Guerre"

Nous avons entretenu nos camarades, dans notre Bulletin du mois dernier, de l'intéressant sujet de la « Maison des Aveugles de Guerre » et avons examiné rapidement la réalisation de ce projet au point de vue financier. A la large contribution que la Ville de Paris veut bien nous apporter, nous sommes heureux d'ajouter celle de l'Office National des Mutilés et Réformés que nous faisons prévoir dernièrement.

Par une lettre en date du 21 novembre dernier, cet organisme nous fait savoir qu'une somme de un million sera mise à notre disposition pour la construction de notre Maison. Cette bonne nouvelle réjouira certainement tous nos camarades qui attendent avec impatience le jour qui la verra s'élever et, en leur nom, nous adressons aux membres du Conseil de l'Office National nos plus vifs remerciements pour l'aide efficace qu'ils nous apportent en cette circonstance.

Nous voudrions particulièrement exprimer nos sentiments de gratitude à M. Possoz, secrétaire général de cet Etablissement, qui n'a cessé de témoigner aux Aveugles de Guerre son amicale sollicitude et son appui bienveillant.

Nous avons toujours trouvé en lui un ami sûr et dévoué à notre cause; qu'il sache bien qu'en ces temps difficiles son amitié nous est un précieux réconfort et un encouragement pour l'œuvre à venir.

H. A.



NOTES ET INFORMATIONS

A tous mes camarades, anciens combattants et victimes de la guerre

En dépit de nos divergences de toute nature, il est un point sur lequel nous sommes certainement tous d'accord : nous voulons que nos souffrances, causées par la guerre, contribuent à éviter des souffrances semblables et même pires à notre pays et à l'humanité. Autrement dit : nous désirons que la guerre ne soit plus le moyen suprême, pour aucun peuple, de se faire rendre justice. Mais, si tous les peuples civilisés ont volontiers renoncé au « droit » de se déclarer la guerre, chacun d'eux croit encore avoir trop de raisons de se méfier de tous les autres pour renoncer à la possibilité de faire une guerre que chacun considère par avance comme une guerre de « légitime défense ».

Dans le sein de chaque nation civilisée, les citoyens, les communes, les provinces ont pourtant renoncé, pour leur plus grand bien, aussi bien à cette possibilité qu'à ce droit.

Ce n'est pas qu'aucune nation ait pu encore réaliser entre tous ses membres la plus parfaite fraternité, mais la vie quotidienne de chaque membre d'une communauté nationale est devenue tellement dépendante de la vie de tous que le fonctionnement régulier de tous nos services publics ne saurait être troublé sans susciter la répression immédiate de la « force publique ». Un tel enchevêtrement des intérêts particuliers les plus divers et une mise en œuvre aussi radicalement efficace de la « force publique » pour empêcher la « guerre civile » eussent-ils été possibles sans la communauté d'une langue nationale qui, certes, peut bien favoriser les discussions parfois orageuses, mais ne permet plus les conflits sanglants et périodiques d'autrefois.

Grâce à la multiplication, par la langue nationale, des échanges réciproques de toute nature, les éléments aussi disparates que ceux dont se compose, plus que tout autre peut-être la nation française, se sont fondus en une communauté humaine plus homogène qu'aucune autre communauté nationale moderne. Nos dialectes régionaux, voire corpo-

ratifs, n'ont pas disparu, mais tout jeune Français acquiert « obligatoirement », dès l'école primaire, le moyen de communiquer sans intermédiaire avec tous ses compatriotes.

La paix nationale est donc assurée « parce que tous les citoyens sont aptes à en contrôler et à en assumer le fonctionnement ». La paix internationale, au contraire, est encore à la merci d'une poignée infime d'interprètes qui régissent tous les échanges internationaux et imposent à chaque peuple, sur tous les autres, des opinions inspirées par l'intérêt ou l'ignorance, plus souvent que par l'amour désintéressé de la simple vérité. Le bourrage de crâne éternise entre nations des méfiances dont ont eu raison, après des siècles, les membres de la nation entre eux. Le seul moyen de faire disparaître celles de ces méfiances qui sont injustifiées, n'est-ce pas d'« obliger » tous les civilisés à acquérir le moyen (dont ils ne se feront pas faute d'user) de communiquer entre eux sans intermédiaires aveugles ou intéressés ? Ce moyen est à la portée de tous les enfants de toutes les écoles du monde ; c'est la langue auxiliaire « neutre » espéranto qui, seule, de toutes les langues, visant au même but, a fait indiscutablement la preuve de sa parfaite convenance à tous les besoins d'échanges internationaux.

Aussi ne sais-je rien de plus opportun que le vœu suivant, auquel j'invite vivement à souscrire toutes les organisations d'anciens combattants du monde entier et plus particulièrement celles de mon pays.

« Considérant que l'œuvre de rapprochement et de pacification des « peuples demeurera vaine aussi longtemps que ces peuples ne pourront « s'exprimer que dans leur langue nationale, le Conseil Municipal de « Lyon, sous la présidence de M. Edouard Hériot, émet le vœu que « soit déclaré obligatoire, dans toutes les écoles publiques et privées « du monde entier, l'enseignement de la langue auxiliaire espéranto. »

L'intercompréhension est absolument nécessaire pour amener rapidement (avant qu'il soit trop tard), tous les peuples civilisés à soumettre tous leurs différends à une juridiction et à une police internationales. Il serait vraiment trop dangereux de vouloir constituer cette police internationale avec des armées nationales qui, chacune, seraient à la disposition de leur gouvernement respectif et ne pourraient qu'épouser les désaccords de ces Gouvernements. Conçoit-on notre Légion étrangère composée de sections, de compagnies ou de bataillons parlant chacun sa langue et non reliés entre eux par la même langue ? De même, la force publique internationale doit fondre par la communauté du langage, jusque dans la plus petite des unités qui la composeront,

toutes les individualités nationales. L'espéranto n'est pas plus un système de paix internationale que le français n'est un système de paix civile. C'est simplement une base sans laquelle est par avance vouée au plus lamentable effondrement, toute organisation de paix entre les peuples, quelque savamment conçus qu'en puissent être les statuts. Que tous les peuples, invités à cela par les victimes de leurs discordes sanglantes, imposent à leurs législateurs la réalisation du vœu ci-dessus exprimé, et leurs gouvernements, qui ne demandent pas mieux, seront vite en mesure de construire solidement l'édifice de cette paix à laquelle aspirent tous les hommes, aussi bien ceux qui préconisent les armements que ceux qui réclament le désarmement. Et combien de querelles intestines n'auraient plus de raison de se prolonger entre les citoyens d'une même nation...

Albert MASSELIER,
Aveugle de Guerre,
Vice-Président de l'Association Universelle
des Espérantistes Aveugles.

Maladies du nez, de la gorge et des oreilles

Les Amis des Soldats Aveugles nous font part de l'offre généreuse d'un de leurs sociétaires, M. le docteur Constantin, spécialiste des maladies des oreilles, du nez et de la gorge, 12, rue de Clichy, Paris, qui est prêt à accorder ses soins, à titre gracieux, aux soldats aveugles atteints d'affections relevant de sa spécialité pour lesquelles ils ne peuvent utiliser leurs carnets de soins gratuits.

Ceux d'entre eux qui désireraient profiter de cet avantage n'auraient qu'à s'adresser au siège social de l'Œuvre, 6, rue de la Bienfaisance, où il leur sera donné une lettre d'introduction auprès de M. le docteur Constantin.

Aux aveugles amputés

Notre camarade Toutain, de Briouze (Orne), nous demande de renseigner nos camarades au sujet du décret du 23 avril 1931, revisant le barème des amputés.

Un aveugle amputé au-dessus du coude touche, actuellement,

100 % pour cécité, plus huit dixièmes pour l'amputation, c'est-à-dire 100 % 2.400, plus huit dixièmes à 100 francs, 800 francs = 3.200 francs, plus le quart de cette pension pour la tierce personne, 800 fr., au total, 4.000 francs, majorés de 140 %, soit 9.600 francs.

Par application du nouveau barème, il touchera neuf dixièmes, soit 900 francs, plus un quart pour la tierce personne, le tout majoré de 140 %, soit 2.700 francs, ce qui, avec la pension de 100 % pour cécité, donne un total de 9.900 francs.

A cette pension principale s'ajoute l'allocation spéciale N° 6 de 500 francs par dixième, qui, pour un amputé de 80 % était de huit dixièmes et qui passera à neuf dixièmes, c'est-à-dire à 4.500 francs, au lieu de 4.000 francs.

Bien entendu, l'allocation 5 bis se cumule avec ces diverses majorations.

Pour obtenir, la revision de ladite pension, adresser à la Sous-Intendance la lettre ci-dessous :

Je soussigné (nom et prénoms).....
demeurant à
né le, à
ai l'honneur de solliciter l'application du décret du 23 avril 1931
relatif au barème des amputations.

Je suis actuellement réformé à 100 %, plus huit dixièmes, titulaire du titre de pension N° plus majoration pour enfants.

Point de départ de la dite pension du au
(prendre cette date première et dernière page du livret).

Date de la notification de concession.....

Numéro de la dite notification.....

(Signature et adresse.)

Le Conseil National des Anciens Combattants

Le Conseil National de la Confédération Nationale des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, réuni les 28 et 29 novembre dernier, a pris des décisions précises qui ont sanctionné les débats auxquels avaient donné lieu les questions inscrites à l'ordre du jour.

En ce qui concerne l'Office Unique, le Conseil National demande

au Gouvernement d'assurer, sans délai, une vie régulière à l'Office du Combattant; il lui demande également de déposer un projet de loi créant l'Office National des Mutilés et Combattants.

Les modalités d'organisation et d'administration dudit Office sont prévues dans la deuxième partie de l'ordre du jour.

Sur la transformation de l'Allocation du Combattant en Retraite, le Conseil s'est prononcé affirmativement et à l'unanimité.

Restait une troisième question : la revision des pensions. L'ordre du jour voté en fin de séance, à l'issue d'un débat animé, affirme l'attachement du Conseil National au principe de la réparation du dommage corporel subi, inscrit dans la loi du 31 mars 1919, dont il proclame l'intangibilité.

Le Conseil National demande, enfin, d'une part que l'on aménage l'article 67 de manière à permettre d'atteindre individuellement, de façon plus efficace, les pensions d'invalidités manifestement abusives.

Mais, dans l'intérêt même des pensionnés, qu'aucune revision ne puisse, d'autre part, être engagée sans que l'Office National des Mutilés ait été appelé à donner son avis.

A l'issue de la réunion, une déclaration a été faite par le Secrétaire général pour indiquer aux délégués les mesures que le Bureau Confédéral préconise pour atténuer, dans toute la mesure du possible, les effets du chômage et assurer le droit au travail des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre.

Avis aux pensionnés de guerre

Un décret du 18 octobre 1931 proroge jusqu'au 31 décembre 1932, les dispositions des décrets antérieurs accordant la franchise postale à la correspondance adressée par les victimes de guerre aux *Sections Départementales des Pensions*.

En conséquence, jusqu'à la date du 31 décembre 1932 précitée, il ne sera pas nécessaire d'affranchir les lettres ordinaires (c'est-à-dire à l'exclusion des lettres recommandées, pneumatiques, etc.) envoyées par les victimes de guerre à ces organes, mais il est indispensable que l'adresse soit mise très exactement.

Pour le Département de la Seine, l'adresse à observer est la suivante :

« Section Départementale des Pensions de la Seine »,
10, quai de la Rapée, Paris (12^e).

T. S. F.

Avis important

Dans notre numéro de juillet dernier, nous avons annoncé que la Société S. A. F. Philips proposait de nous fournir, pendant quelques mois, l'appareil N° 2514, muni du haut-parleur 2007, à un prix très réduit.

Nous sommes informés que la quantité d'appareils et de haut-parleurs, que la Maison Philips mettait à notre disposition, est épuisée et que, dorénavant, elle ne pourra plus répondre aux demandes d'appareils N° 2514; néanmoins, la Société Philips reste à notre disposition pour nous fournir les postes récepteurs et appareils avec le bénéfice de la remise qu'elle a bien voulu nous consentir sur le prix de son catalogue.

Nous rappelons que toutes les demandes doivent passer par les Bureaux de l'U.A.G., qui sert d'intermédiaire entre nos camarades et cette Maison.

Le « Livre de l'Aveugle »

16, Rue Laugier, Paris (17^e)

Nous rappelons que ces ouvrages n'ont été transcrits que sur la demande des intéressés et qu'ils leur appartiennent en propre.

Par l'intermédiaire du « Livre de l'Aveugle », des prêts ou des échanges peuvent être effectués. S'adresser : 16, rue Laugier, Paris.

Liste des livres en Braille :

- La Théorie de la Relativité* : Einstein.
- Zita, Princesse de la Paix* : A. Reaier.
- Ces dames aux chapeaux verts* : Acremant.
- L'Ami Fritz* : Erckmann-Chatrian.
- La Viticulture dans le Monde* : G. Pastré.
- La Question du Charbon* : Jean Legram.
- A l'Exposition Coloniale* : Pierre Mille.
- Les Aliments usuels* : A. Martinet.
- Dix Leçons d'Espéranto* : X...
- Mandrin* : Funck-Brentano.
- Précis de Législation usuelle et commerciale* : P. Anglès-Emile Dupont.

Le Baiser aux Léproux : F. Mauriac.
Cyrano de Bergerac : Ed. Rostand.
Colomba; La Venuse d'Ille; Les Ames du Purgatoire : Prosper Mérimée.
Le Sortilège Malais : Somerset Maugham.
Notre Vie : A.-D. Sertilanges.
La Médecine végétale illustrée : Docteur Marodetzki.
Histoire du Peuple arménien : J. de Morgan.
Elévations à Dieu sur tous les Mystères : Bossuet.
L'Homme d'Ouessant : Paul Chack.
Mémoires pour servir à l'étude de la guerre : Maréchal Foch.
La Peau de Chagrin : H. de Balzac.
Le Nouveau Savoir-Vivre : P. Reboux.
La Chaussée des Géants : P. Benoit.
La véridique aventure de Ch. Colomb : Marius André.
La Couronne de l'Unité : Carlos Larronde.
Grammaire française. Cours Supérieur : J. Dussouchet.
Manuel de l'Inventeur (Loi du 5 Juillet 1844) : C. Bletry.
Cours d'Economie sociale : R. Roy.
Sur les bancs de Flandre : P. Chack.
Le Quatrième Evangile : H. Delafosse.
Marrakech ou les Seigneurs de l'Atlas : J. et J. Tharaud.
La tradition de l'Anschluss; Le triple aspect de l'Anschluss : Jules Cambon.
La Vie de Cyrano de Bergerac : L.-R. Lefèvre.
Alceste : Euripide.
Morceaux choisis : Hérodote.
L'Odyssée, Chants I, II, VI, XI, XXII, XXIII : Homère.
Les Commentaires sur la guerre des Gaules : César.
Antigone : Sophocle.
Cours méthodique de dictées : Toutey-Fichaux.
Kompleta Gramatiko « Ido » : L. de Beaufront.
Comment rajeunir : Dr Jaworski.
Carmen; Arsène Guillot; L'Abbé Aubani; Tamanco; Le vase étrusque : Prosper Mérimée.
Les auteurs latins : Cicéron.
Enéide I : Virgile.
Catilina : Salluste.
L'Industrie de nos jours : Jacquemart-Bois.

Traité de massage médical : Docteur Gomoliski.
Introduction à l'Etude de Saint-Augustin : E. Gilson.
Les 4 Evangiles et les Actes des Apôtres : XXX.
Notions de Géographie : Colin-Fraysse.
Guerre de Siège, Tome VII : Raymond Poincaré.
Un Homme se penche sur son passé : C. Weyer.
Certificat d'Etudes primaires : XXX.
Les Mères ennemies : Catulle Mendès.
Choix des Métamorphoses : Ovide.
Tableau des partis en France : A. Siegfried.
Histoire de France, Cours élém. : E. Segond.
Dialogue sur la Vieillesse : Cicéron.
Nouvelle Grammaire Française, Cours élém. : Robert Chazallet.
Robert Surcouf : Surcouf.
Les Origines de la guerre européenne : Aug. Gauvain.
L'Europe avant la guerre : Aug. Gauvain.
Les préparatifs militaires des Soviets : XXX.
Pelmanisme, Leçon VII : Pelman.
Le Déjeuner de Sousceyrac : P. Benoît.
Cours complet de géographie : Driault-Randoux-Bizeau.
Six Notices biographiques; Celle qui rôde; Les Canards : H. Jacques, P. Alléon.
Toi et Moi : P. Géraudy.
Que faut-il faire de la Russie guerrière : A. de Monzie.



Chronique de l'U. A. G.

Caisse Fraternelle

Notre Caisse Fraternelle a distribué entre le 1^{er} et le 31 octobre une somme de 9.300 francs, se répartissant comme suit :

Allocations naissances	3.300
Allocations veuves, enfants et couronnes.....	3.000
Secours	3.000

Il y a lieu d'ajouter à ces 9.300 francs une somme de 43.600 fr. pour prêts maisons familiales et pour prêts exceptionnels.

La Commission de Caisse Fraternelle a eu à examiner 10 demandes de secours, dont 4 n'ont donné lieu, pour motifs divers, à aucune attribution.

ENTRE NOUS

Naissances

Notre camarade et Mme Breval, de Corneilles (Eure), nous font part de la naissance de leur petit-fils, Jacques, né le 11 septembre 1931.

Notre camarade et Mme Leroy, de Fécamp, nous font part de la naissance de leur quatrième enfant, Maurice, né le 28 octobre 1931.

Notre camarade et Mme Roche, d'Arras (Nord), nous font part de la naissance de leur quatrième enfant, Marie-Louise, née le 23 octobre 1931.

Notre camarade et Mme Marchand, de Laruns (Basses-Pyrénées), nous font part de la naissance de leurs jumelles, Paulette et Yvette, nées le 4 novembre 1931.

Notre camarade et Mme Goudailler, de Hellemmes-Lille (Nord), nous font part de la naissance de leur fils René, né le 28 octobre 1931.

Notre camarade et Mme Leroy, de Montsurs (Mayenne), nous font part de la naissance de leur quatrième enfant, Thérèse, née le 22 novembre 1931.

Notre camarade et Mme Monneret, de Montbrillant (Jura), nous font part de la naissance de leur petit-fils Philippe, né le 17 novembre 1931.

Notre camarade et Mme de Dreuille, de Dreuille (Allier), nous font part de la naissance de leur huitième enfant, Bruno.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

Mariages

Notre camarade Raphel (Marcellin), de Guers (Var), nous fait part de son mariage avec Mlle Lerousseau, célébré le 31 août 1931.

Notre camarade Goudaillier (Lucien), de Hellemmes-Lille (Nord), nous fait part de son mariage avec Mlle Louise Gabriel, célébré le 14 mars 1931.

Notre camarade Campet (André), de Draguignan (Var), nous fait part de son mariage avec Mlle Maria Vairo, célébré le 10 octobre.

Notre camarade Blondeau, de Versailles (Seine-et-Oise), nous fait part du mariage de son fils Jean avec Mlle Pauline Soderlinah Velay, célébré le 4 novembre 1931.

Notre camarade Tisserand, de Vittel (Vosges), nous fait part du mariage de son fils Jean avec Mlle Solange Tassin, le 18 novembre 1931.

Nous adressons nos sincères félicitations et nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

Décès

Nous apprenons le décès :

De notre camarade Boiteau (Clément), né le 31 mars 1893, à Bernay (Charente-Inférieure).

Soldat au 21^e Colonial, Boiteau fut blessé, le 22 août 1914, à Charleroi.

De notre camarade Martin (Paul), de La Courneuve (Seine), décédé accidentellement le 2 décembre 1931.

Martin (Paul), né le 23 décembre 1883, à Catillon (Nord), était soldat au 7^e Régiment d'Artillerie, et fut blessé, le 16 août 1917, à Athon (Meurthe-et-Moselle).

Il était réformé à 100 % pour la vision et 80 % pour blessures multiples. Chevalier de la Légion d'honneur, titulaire de la Médaille Militaire et de la Croix de Guerre, il laisse une veuve sans enfant.

De la fille de notre camarade Gauch, de Cannes (Alpes-Maritimes), décédée à trois mois, le 19 septembre 1931.

Du fils de notre camarade Favre, de Valleiry (Haute-Savoie), décédé le 21 octobre 1931.

Du père de notre camarade Boulier, de Paris, décédé le 31 octobre 1931, à l'âge de soixante-dix-sept ans.

De la mère de notre camarade Aubry (Eugène), de Paris, décédée le 1^{er} novembre, dans sa cinquante-neuvième année.

De la mère de notre camarade Mansion, de Paris, décédée le 4 novembre 1931, à soixante ans.

De la mère de notre camarade Vairet, de Dijon (Côte-d'Or), décédée le 17 octobre 1931, à soixante-dix-huit ans.

De la belle-mère de notre camarade Seebacher, de Fontenay (Cher), décédée à l'âge de soixante-cinq ans.

De la mère de notre camarade Padellec, de Rome (Italie), décédée le 2 juin 1931, à Gavres (Morbihan).

De la mère de notre camarade Antoine Perrin, de Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire), décédée le 3 décembre 1931, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

Nous adressons aux parents nos plus vives condoléances.

Nous sommes heureux de porter à la connaissance de nos camarades que notre camarade André Campet, de Saint-Léger, Draguignan (Var), ex-soldat au 3^e d'Infanterie Coloniale, a été nommé Chevalier de la Légion d'honneur, pour prendre rang du 26 novembre 1930.

Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 3 Octobre 1931

La séance est ouverte à 14 h. 30, sous la présidence de Lauté.

Sont présents : L'Evesque, Amblard, Favret, Lauté, Leveau, Bardoux, Bloncourt, Bois, Conan, Courteix, Fauvel, Grillet, Malgat, Nicolaï, Muller, Noireaux, Roy (Georges).

M. le baron de Traversay, président du Comité d'Action.

M. Bloch, trésorier-adjoint.

Les camarades : Alibert, Chaillou, Chauvel, Fraysse, Gudefin, Guyollet, Hennebicq, Mathieu, Nicolaï (Pierre), Rousseau, Saillet, Vaxelaire.

Excusés : Cabasson, Derunder, Guillam, Izaac, Laffargue, Lagarde, Petitjean, Robert (Maurice), Satgé, Scapini.

Ont donné leurs pouvoirs :

A Favret : Cabasson, Lagarde, Laffargue.

A Amblard : Petitjean.

A Conan : Guillam.

A Bloncourt : Satgé.

A Noireaux : Derunder.

A Leveau : Robert (Maurice).

1^o Procès-verbal de la séance du 27 juin 1931.

Adopté à l'unanimité.

2^o Lecture des situations financières de juin, juillet et août 1931.

Bloncourt et Bois demandent quelques explications sur différentes dépenses. Le trésorier et le secrétaire général leur répondent. A ce propos, Fauvel désire savoir à quel point en est la souscription de « La Dette ». Des explications sont fournies par M. Bloch, qui nous représente à ce Comité.

Les situations financières des mois de juin, juillet et août sont adoptées à l'unanimité.

Le Conseil prend la délibération suivante : « Le Conseil approuve l'échange de 100 obligations 4 % 1914 reposant sous le dossier de l'U.A.G. au Crédit Foncier, contre 50 obligations Maroc 4 % 1931 (arbitrage qui a laissé un certain bénéfice). »

3^o Le Conseil reprend l'examen de la question de la Confédération Nationale qui avait été présentée à la séance de juin dernier. Quelques camarades, parmi lesquels Conan, Courteix et Nicolaï, se montrent sceptiques sur l'utilité que peut avoir la Confédération pour

l'U.A.G. Par contre, Bloncourt, Bois et Fauvel estiment qu'il est bon qu'une Association comme la nôtre soit représentée à la Confédération et désireraient voir cet organisme donner la priorité à nos revendications.

Le Bureau est d'avis d'envoyer un délégué.

Fauvel propose la motion suivante : « Le Conseil d'administration de l'U.A.G. regrette que son délégué n'ait pas été élu au Conseil d'administration de la Confédération Nationale et espérant que ce fait ne se représentera pas, désigne son délégué au Conseil National », motion qui est adoptée à l'unanimité des membres présents, sauf une voix contre : Courteix.

Le Conseil désigne le secrétaire général pour représenter l'Union au Conseil National de la Confédération.

4° Lecture est ensuite donnée d'une lettre signée de Lagarde et de Planquette relatant une campagne du camarade Curbières dirigée contre le Conseil d'administration. Sur proposition de Courteix, il est décidé que ce camarade sera convoqué à la prochaine séance du Conseil d'administration et devra expliquer son attitude.

5° Démission du camarade Mansuy. Le Conseil d'administration accepte purement et simplement la démission de ce camarade.

6° Il est procédé au tirage au sort, en plus d'un phono et d'un appareil de T.S.F., d'une somme de 5.000 fr. à répartir, selon la volonté du donateur, entre cinq camarades :

Ont gagné : le phono, Mitaux (Elie), Vernoil-le-Fourrier (Maine-et-Loire) ; l'appareil de T.S.F., Guillou (Louis), Bourg de Riec-sur-Belon (Finistère) ; et les cinq camarades suivants la somme de 1.000 francs chacun : Bakour Ismael, 14, rue Daru, Paris ; Bérain (Ulysse), Cornant, par Egriselles-le-Bocage (Yonne) ; Cointepas, 3, rue Racine, Angers ; Gaconnier (Ch.), Radon (Haute-Saône) ; Monsch (L.), 47, avenue des Grésillons, Gennevilliers.

Lecture est donnée des demandes d'adhésion de :

Anson (Eugène-Auguste), Pannes (Loiret) ; 100 %, article 10, et 100 %, article 12.

Cloarec (Alain-Charles), 35, rue du Docteur-Reulos, Villejuif, 100 %, article 10 (était admis à titre provisoire depuis mars 1931).

Guillard (Armand), place de Gentilly, Courtenay (Loiret), 160 %, articles 10 et 12.

Pons (Jean), boulevard Lender, Cannes (Alpes-Maritimes), 100 %, article 10.

Tous ces camarades sont possesseurs d'un titre définitif et de la Carte du Combattant, et le Conseil, à l'unanimité, vote leur admission en qualité de membres titulaires.

Afin d'examiner la question des revendications matérielles, le secrétaire général demande à la Commission des Pensions de se réunir le samedi 10 octobre. Communication sera faite des lettres de Lagarde, Guillam et Muret.

Une proposition de Petitjean, tendant à demander aux camarades le rachat de leur cotisation lors d'une prochaine augmentation, est renvoyée pour examen à la Commission des Finances.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h. 30.

Procès-verbal de la réunion du Comité d'Administration de la Section Régionale de Bordeaux du 15 Novembre 1931

La séance est ouverte à 14 h. 30, à la Maison du Combattant, 97, rue Saint-Genis, Bordeaux, sous la présidence du camarade Brusson.

Sont présents : Bissier, Lanuc, Michou, Magat, Brusson, membres du Comité d'administration.

Excusés : Taujat et Charriaut, trésorier.

Sont également présents : les camarades Gouny et Gatuin.

L'ordre du jour appelle le compte rendu de la dernière assemblée générale. Celui-ci est adopté.

Au compte rendu financier de la Section, lecture est donnée de la lettre du trésorier, M. Charriaut, qui, souffrant, ne peut assister à notre réunion. Le compte est resté le même qu'à notre dernière assemblée générale : 28 fr. 15.

Lecture est donnée du nouveau règlement des sections, ce règlement pouvant être modifié par l'assemblée générale de l'Union. L'adoption définitive en est renvoyée après cette assemblée générale.

Lecture d'une lettre du camarade Amblard, donnant des renseignements sur les démarches effectuées par le Bureau de l'U.A.G., au sujet de notre catégorisation et sur notre Maison de Retraite.

Brusson et Magat indiquent aux camarades qu'ils ont déposé les statuts de la Section à la Préfecture, et font connaître que la Section a un délégué à la Commission Préfectorale Aide et Assistance aux

Aveugles et donnent à ce sujet les explications nécessaires à leurs camarades.

Le Comité d'administration se réunira, en février, pour préparer l'assemblée générale de la Section.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président : J. BRUSSON.

Avis divers

Notre camarade Brebion (Fernand), Quartier des Nartêtes, Hyères (Var), nous demande d'informer nos camarades qu'il se tient à la disposition des membres de l'U.A.G. et de leurs familles pour leur fournir : fleurs, plantes, fruits, primeurs de la région de Provence. Expédition pour tous pays par poste et chemin de fer. Paniers fleurs variées à partir de 20 francs.

A vendre : manches à balais 1 m. 80 × 25 cm., hêtre, sapin ou bouleau. Le cent : 80 francs.

S'adresser au camarade Marchand, Le Breil-sur-Merize (Sarthe).

Gaillac mousseux champagnisé. Prix courant :

Château Sainte-Cécile (carte blanche), la bouteille : 8 francs ; la demi-bouteille : 5 fr. 90.

Comte de Bordchamp (carte d'or), la bouteille : 8 francs ; la demi-bouteille : 5 fr. 90.

Château Sainte-Cécile (grand rosé mousseux), la bouteille : 8 fr. 50 ; la demi-bouteille : 6 fr. 15.

Château Sainte-Cécile (cuvée réservée), la bouteille : 9 francs ; la demi-bouteille : 6 fr. 40.

Dans chaque qualité, livraison en sec, demi-sec ou doux, au gré du client.

Franco d'emballage gare départ, en caisse de 25 bouteilles.

Droit de régie en sus. Supplément de 4 francs par emballage en caisse de 12 bouteilles ou 24 bouteilles.

Païement en nos traites, les 15 et fin de chaque mois.

S'adresser au camarade Jules Cancé, boulevard Gambetta, Gaillac (Tarn).

A vendre occasion piano Pleyel, palissandre cadre fer, 2.500 fr.
S'adresser au camarade Hervoir, 127, rue de Reuilly, Paris.

A vendre, en très bon état, vélo-car deux places. Occasion.
S'adresser au camarade Albert Verrier, avenue du Mans, La Ferté-Bernard (Sarthe).

Notre camarade Larue (Louis), Larocheport, par Nolay (Côte-d'Or), porte à la connaissance de ses camarades que son gendre, viticulteur-pépiniériste, serait vendeur de plants de vigne, greffés, racinés, en aligotés (blanc ordinaire), pinots blancs (vins fins), direct blanc, au prix de 45 francs le cent. Greffons sur demande, greffage à façon et sur commande. Pour la Côte-d'Or, rendu franco de port.

S'adresser au camarade Larue (Louis), Larocheport, par Nolay (Côte-d'Or).

A vendre : Machine à écrire le Braille, modèle Constancon, en parfait état, au prix de 200 francs.

S'adresser à Mlle S. Marquié, La Tronche (Isère).

Notre camarade Arhuro nous demande de faire savoir à ses camarades qu'il fait l'entreprise générale du bâtiment, tous genres de maçonnerie, charpente en bois, menuiserie, couvertures, travaux en béton, et est à même d'entreprendre toutes sortes de travaux.

Les camarades qui désireraient construire dans la région sont priés de s'adresser à lui.

Maison Arhuro et Sonnic, Plouharnel (Morbihan).

Chorale d'Enfants

Mme Jeanne Col, professeur de chant, nous fait savoir qu'elle accueillera gracieusement les enfants des Aveugles de Guerre parmi les élèves de sa Chorale d'Enfants, dont les cours ont lieu, chaque semaine, au Studio Pleyel, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris.

Pour les inscriptions, s'adresser à Mme Jeanne Col, les mardis et samedis, de 14 à 17 heures, 1, rue Forest, Paris.

Le Diplôme de la Croix du Combattant

La loi du 28 juin 1930 a créé et réglé l'attribution de la Croix du Combattant.

Le journal *La France Combattante*, dont les bureaux sont à Paris, 34, rue des Archives, a eu la généreuse pensée d'assumer la charge d'éditer un diplôme, dû au pinceau d'un grand artiste spécialisé dans les œuvres de guerre, M. René-Georges Gautier, ancien combattant lui-même, médaille d'or du Salon, et qu'on peut, à juste titre, qualifier de « peintre de la guerre ».

Il s'agit, en l'espèce, non d'un banal diplôme dépourvu de caractère, mais d'une œuvre d'art, tableau émouvant, qui fera revivre chez tous les vrais combattants, la minute poignante de l'assaut.

Pour cette double raison, tout titulaire de la Carte du Combattant voudra orner sa demeure d'un souvenir artistique qui commémorera en même temps des souvenirs impérissables.

La France Combattante a fait éditer, sur beau papier, un diplôme d'une valeur artistique incontestable, qu'elle cédera au prix modique de 8 francs, prix qui ne représente qu'une faible partie de sa valeur réelle.

Les envois de diplômes seront effectués contre mandat-poste et dans la huitaine de la réception des commandes.

Il n'est pas fait d'envoi contre remboursement.

Adresser les demandes à *La France Combattante*, 34, rue des Archives, Paris.

Soins dentaires

Nous avons avisé nos camarades, par la voie de nos précédents Bulletins, que M. Aelion, dentiste, 50, rue des Tournelles, Paris, offrait gratuitement des soins à nos camarades.

Nous avons été informés que M. Aelion a quitté Paris et, par suite, l'annonce que nous avons publiée devient nulle.

Dons avec affectation spéciale pour la création de la "Maison des Aveugles de Guerre"

Groupement de l'Association des Créanciers et Revendiquants du krach F. Pacquement et Cie, 155 fr. — Notre camarade Berain, 50 fr. — Commune de Vielmur (Tarn), 25 fr. — Subvention du Département du Loiret, 500 fr.

Liste des Donateurs

M. Gros (Emile), Montbéliard, 50 fr. — Mme Guenser, Metz, 15 fr. — Une Bourguignonne, 25 fr. — Produit d'une quête faite au mariage de la fille de notre camarade Gautier (Robert), de Chartres, avec M. Peutat, 120 fr. — Une Beauceronne, 50 fr. — La Loge, Centre des Amis N° 1, 500 fr. — M. Guillemin, Paris, 10 fr. — M. Herbillon, Dammarie-sur-Saulx (Meuse), 5 fr. — M. et Mme Charlot Barré, Château-Thierry, 50 fr. — M. Buttolo, Paris, 50 fr. — Mme Teilh, Loudun (Vienne), 20 fr. — M. Mouillet, Pusey (Haute-Saône), 20 fr. — Mme Cardon, Paris, 10 fr. — Mme Ripeloux, Princeton (U.S.A.), 250 fr. — Notre camarade Abderahmann, 10 fr. — M. et Mme Doriot-Ducret, à Montbéliard, 50 fr. — Notre camarade Campet (André), 15 fr. — M. Falk, Paris, 200 fr. — Divers, 4.326 fr. 90.



TABLEAU D'HONNEUR

IZAAC, président honoraire.
BOURGUIGNON, secrétaire général honoraire.
FAVRET, secrétaire général honoraire.
CONAN, secrétaire général honoraire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : SCAPINI ; Vice-Présidents : FAVRET, LAUTÉ, LEVEAU.
Secrétaire général : AMBLARD.
Trésorier : Gaston L'EVESQUE.
Membres : ANTOINE, ARNAULT, BARDOUX, BERTRAND, BLONCOURT, BOIS, CABASSON,
CONAN, COURTEIX, DERUNDER, FAUVEL, GRILLET, GUILLAM, IZAAC, LAFFARGUE,
LAGARDE, MALGAT, MULLER, NICOLAI, NOIREAUX, PETITJEAN, ROBERT (Maurice),
ROY (Georges), SATGÉ.

COMITÉ D'ACTION

M. FRANÇOIS-MARSAL, Président d'honneur ;
M. le baron DE TRAVERSAY, Président ;
Mlle ARBEL, Vice-Présidente ;
M. OSCAR BLOCH, Secrétaire ;
M. AUTERBE, Sous-Directeur à la Compagnie « L'Union » ;
Mme DU BOS ;
Mme BROQUIN ;
M. MARCEL BLOCH ;
M. CHEPPER ;
M. PIERRE CHÉROT ;
Mme CHEVALIER ;
Mme CONTAMIN ;
Mme FRANCIS DE CROISSET ;
Mlle JALAGUIER ;
Mlle D'HERBEMONT ;
Mme HENRI ;
Mme KALT ;
Mme L'EVESQUE ;
Mme LÉVY-WEISS ;
M. MAYER ;
Mme MAYER ;
Mme MUS ;
M. PASCAL ;
M. le colonel DE TRAVERSAY.

